

# HISTOIRES DE POLYGAMIE AFRICAINNE

Reportage photographique de  
**Frédérique Jouval**

Mali 2006



Photo 01 -

C'est son père qui lui a choisi ses épouses. Lui même ne souhaitait pas vraiment vivre en polygamie mais selon la coutume, il ne peut se soustraire à la volonté de son père. Ladjî Djimba vient de l'ethnie des Peuls.



Photo 02 -

« Tu n'as pas le choix, ce sont tes parents qui décident » voilà ce qu'on lui a dit quand on lui a présenté un homme plus âgé qu'elle et déjà marié. Elle a à peine quinze ans quand elle fait la connaissance de la première épouse de son mari qui, jusqu'à ce jour ne l'a jamais acceptée. Depuis vingt ans, elle ne communique toujours pas avec la première épouse et se sent très seule.



Photo 03 -

Aminata, avait quatorze ans quand son père l'a donnée à Sirima pour qu'elle soit la seconde épouse. Son arrivée dans le foyer n'a pas été sans douleur pour la première épouse qui, accusée d'être jalouse, a dû affronter les réprimandes de sa belle famille ainsi que la colère de son mari.



Photo 04 -

Sirima a trois épouses. Le premier mariage a été arrangé par ses parents. La seconde épouse est sa cousine, alors âgée de quatorze ans que son oncle lui a offerte, afin de resserrer les liens familiaux. Fanta sa troisième épouse est sa rencontre d'amour. Elle avait été mariée à un homme qui les avait laissées elle et sa coépouse à la charge de ses parents, sans jamais revenir. Fanta de retour dans son village d'origine a fait la rencontre de Sirima.



Photo 05 -

Sirima au centre est entouré de ses seize enfants dont l'aîné, vingt-deux ans, tient dans ses bras son premier enfant. Le plus jeune des enfants de Sirima a 9 mois. Ses trois épouses sont debout au dernier rang.

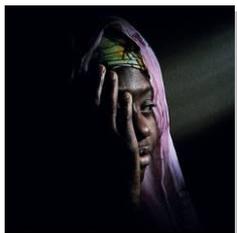


Photo 06 -

Aminata est une seconde épouse, mauritanienne domiciliée en France avec ses sept enfants. Pour renouveler sa carte de séjour après la promulgation de la loi Pasqua, elle a dû entamer une procédure de divorce qu'elle a obtenue en 2000. Désespérée de ne pas trouver de logement, elle vit toujours en cohabitation chez son mari et la première épouse, qui ne l'a jamais acceptée. Les enfants de ce premier mariage la battent. Les siens ont peur et n'osent pas réagir.



Photo 07 -

Dans la cour de la prison des femmes de Bolé, Bamako, Sally Ballo est incarcérée pour infanticide. Maltraitée par la première épouse de son père, elle a fui son village pour essayer de gagner sa vie en ville. Sans moyen de contraception, elle est rapidement tombée enceinte. Son compagnon parti, elle a donné la mort à son enfant après avoir accouché.



Photo 08 -

Ses parents lui arrangent un mariage avec l'obligation de l'accepter. Neïmouna refuse, elle se sent trop jeune pour se marier. Ses parents l'attachent et la battent. Mariée, elle rejette son mari, il la viole. Après la première nuit, elle s'enfuit dans la brousse pour se cacher. Elle est retrouvée quelques semaines plus tard et ramenée au foyer. Son mari a fait venir son père. Neïmouna, pensait que sa fuite ferait annuler le mariage et que son père était venu la chercher. Au contraire, il l'encorde, et menace de la tuer si elle s'acharne à refuser ce mariage. C'est l'honneur de son père qui est en jeu.



Photo 09 -

La seconde épouse n'a jamais voulu que ses enfants communiquent avec ceux de la première. Le père, sous l'emprise de sa seconde femme assure le minimum pour les quatre enfants de son premier mariage. À la moindre altercation entre les demi-frères et sœurs, le père sans chercher à comprendre la situation prend automatiquement la défense des enfants de sa seconde épouse. Il a cessé, suite à une dispute avec l'ainé de sa seconde femme, de financer la scolarité de Bassili. Actuellement, Bassili est livré à lui-même sans argent, hébergé chez un copain, il essaie tant bien que mal de vivre de petits commerces.



Photo 10 -

Contaminée, Hawa découvre sa séropositivité lors de sa quatrième grossesse. Son mari convoqué à l'hôpital pour faire un test de dépistage, n'a jamais voulu communiquer ses résultats. Son deuxième enfant âgé de deux ans, qu'il a eu avec la seconde épouse, est en permanence malade de façon anormale. Il arrive même que le mari établisse lui-même les ordonnances sans consulter le médecin.

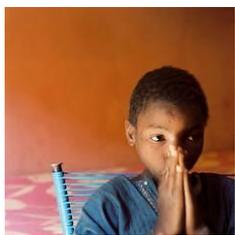


Photo 11 -

Abbas, 13 ans a été trouvé, il y a deux ans, lors de la tournée nocturne d'une association qui s'occupe des enfants des rues. Sa mère, seconde épouse n'est pas la préférée de son époux. Sa marâtre, la première épouse de son père, attise les discordes entre ses enfants et ceux de la mère d'Abbas. Abbas se dispute un jour avec un de ses demi-frères, la marâtre intervient pour le taper avec un pilon en bois et ne pouvant l'atteindre, elle attrape un couteau de cuisine et le blesse à l'épaule. Sa mère lui demande de partir et de trouver de l'argent car elle en est démunie. Abbas se sent responsable, et va mendier dans les rues de Bamako.



Photo 12 -

Djénéba tombe amoureuse de son futur mari à l'âge de quatorze ans. Lui n'était pas encore marié. Il est l'unique homme qu'elle ait rencontré jusqu'à ce jour. Elle est à huit mois de grossesse de son troisième enfant quand elle apprend qu'elle a contracté le VIH. Makan, son époux, avait caché sa séropositivité à ses deux femmes. Par chance le troisième enfant de Djénéba n'est pas contaminé. Mais Tata, la fille de la première épouse âgée de six ans l'est. Elle est sous traitement quotidien. Elle ne sait pas encore si son dernier enfant de dix mois est contaminé ou non. Sa foi en Dieu l'aide à surmonter cette épreuve.



Photo 13 -

Makan est marié à deux femmes et père de sept enfants. C'est en faisant des analyses de contrôle suite à une maladie qu'il découvre sa séropositivité. Pendant près d'une année, craignant la réaction de ses épouses, il est resté silencieux. Ses deux épouses et l'une de leurs filles âgée de six ans ont contracté le VIH SIDA. Makan et sa deuxième épouse sont sous traitement quotidien.



Photo 14 -

Fatou, veuve, était la seconde épouse de son mari décédé il y a quatre ans suite à de graves problèmes pulmonaires sans que l'hôpital lui dise quel en était la cause. Au vu d'une campagne d'information et de dépistage sur le SIDA qui l'interpelle, elle apprend sa séropositivité et comprend que son mari était contaminé. La plus jeune de ses cinq filles âgée de dix ans est également séropositive. Fatou s'investit activement dans une association de lutte contre le sida avec laquelle elle milite en créant des programmes de sensibilisation dans la région de Kayes. Elle est sans nouvelles de sa coépouse qui a quitté le foyer avant la mort de son mari.



Photo 15 -

Fanta, mariée à l'âge de dix-sept ans, a vu son mari s'éloigner d'elle à l'arrivée de sa seconde épouse. Il l'ignore totalement pendant qu'elle gagne sa vie en vendant des produits sur le marché. Lorsqu'il tombe malade, le mari demande pardon à Fanta. Sans ressource, il compte sur elle pour régler les frais médicaux. Généreuse, elle s'occupe de lui jusqu'à son décès et prend aujourd'hui en charge sa coépouse et leurs quatorze enfants. Le maigre revenu ne suffit pas pour acheter la quantité de riz nécessaire pour se nourrir.



Photo 16 -

Aïsetou a grandi au Burkina Faso chez un de ses oncles chez qui elle était heureuse. À seize ans, sa famille organise un mariage forcé au Mali à son insu. Sommée de rejoindre son mari, elle fuit dans la brousse. Rattrapée par ses oncles, son mari la viole devant eux. Aujourd'hui, sa coépouse l'accuse du meurtre de sa petite fille dont elle lui avait laissée la garde. Elle attend son jugement et risque une peine de vingt ans de prison. Elle clame son innocence, l'accusation ayant été selon elle, portée par pure jalousie.



Photo 17 -

Fanta a vécu en monogamie avec son mari pendant cinq années jusqu'au jour où le père de celui-ci a choisi pour son fils une seconde épouse qu'il n'a pas pu refuser. Le mari séduit par la jeunesse de cette dernière, n'a plus eu d'attentions à l'égard de Fanta. La coépouse qui n'a pas essayé de profiter de son statut de préférée; les deux femmes se sont tolérées sans conflits. Le mari aujourd'hui décédé les a laissées sans ressources.

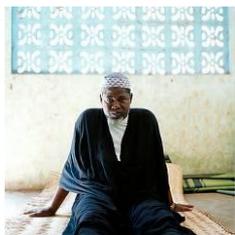


Photo 18 -

Sa première épouse est la rencontre d'amour. Les trois suivantes sont les femmes de ses frères qu'il a dû épouser après leur décès.



Photo 19 -

Marié à trois épouses, Brahima Ba vient de l'ethnie des Peuls.



Photo 20 -

Fatoumata vivait en France depuis quinze ans avec son mari, quand celui-ci ramène une seconde épouse du pays. Elle se sent "trahie dans son cœur". Non seulement elle n'a plus sa place dans le foyer, mais le F3 devient très juste pour loger deux femmes, le mari et leurs dix enfants. Elle refuse de vivre ainsi et prend la décision de s'enfuir. Elle part avec ses cinq enfants laissant tout derrière elle et entame une procédure de divorce. De ce fait, elle est rejetée par sa communauté et vit la galère avant de pouvoir se reconstruire petit à petit.



Photo 21 -

Fatoumata est une seconde épouse ayant décohabité. Certaines municipalités (Mantes-la-Jolie, les Mureaux...) aident des familles en ménage polygame à obtenir un logement pour la seconde épouse et ses enfants. Bien souvent celle-ci doit divorcer. Comme il se doit, selon la coutume, le mari continue de partager équitablement son temps auprès de ses épouses.



Photo 22 -

Diarra est âgé de 20 ans en 1968 quand il vient chercher du travail en France. En 1974, il retourne au Mali et se marie avec sa première femme. Il repart pour la France la laissant seule avec les enfants sous la responsabilité de ses parents, charge à lui de les entretenir. Une décennie plus tard il propose à sa première épouse une seconde femme qui la soulagerait dans les divers travaux. Sa troisième épouse, était la femme de son ami décédé. Il vit dans un foyer à Montreuil. Durant 8 ans, il a travaillé 16h par jour, ce qui lui a permis de financer la construction en dur de sa nouvelle maison. Tous les ans, il retourne au pays passer trois à quatre mois avec sa famille.



Photo 23 -

Séga a vécu douze ans avec un homme avec lequel elle a eu cinq enfants jusqu'à ce qu'il décède. Elle avait refusé de l'épouser parce qu'une femme en Afrique, une fois mariée, ne peut plus travailler. Elle poursuivait à l'époque des études d'infirmière. À 29 ans, elle rencontre son deuxième mari qui a déjà une première épouse. Forte tête, elle est en conflit avec lui, elle demande le divorce au bout d'une année de vie commune. Quelques années plus tard, son deuxième mari la redemande en mariage. Elle accepte, mais comme entre temps il avait pris une seconde épouse, elle sera cette fois ci, en troisième position.



Photo 24 -

Agée d'une soixantaine d'années, Coumba est veuve de son 1<sup>er</sup> mari. Après une année de deuil comme il se doit, elle accepte d'être la seconde épouse d'un homme, qui natif du village où elle vit, est parti s'installer à la ville. Pour gagner un peu d'argent elle cultive son champ de maïs. Il est fréquent qu'une jeune veuve soit demandée en mariage afin de ne pas la laisser seule et sans argent. De temps en temps, son mari revient au village passer quelques jours avec elle.



Photo 25 -

Aminata est une seconde épouse, mauritanienne domiciliée en France avec ses sept enfants.